

Arrêté municipal n° 2026_021

Portant délégation dans les fonctions D'Officier d'État Civil à un agent territorial à Madame Delphine Leoni

Le Maire de Vielmur Sur Agout,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-27, L2122- 30, L2122-32 et R2122-10, ;

Considérant qu'il est nécessaire de donner délégation de signature à Madame Delphine Leoni, agent titulaire, dans le souci d'une bonne administration locale ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Delphine LEONI, agent titulaire exerçant l'emploi permanent de secrétaire Générale de mairie, née le 15 avril 1973, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 : A ce titre, Madame Delphine LEONI sera chargée :

- de la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant naturel, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- de la transcription, de la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
- de dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- de la réception de l'acte de consentement d'un majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation
- et de délivrer toutes copies et extraits d'état civil, quelle que soit la nature des actes.

Formalités administratives diverses

- Procéder à la légalisation des signatures et à l'ensemble des certifications ;
- Recevoir les demandes d'attestations de recensement ;
- De signer les déclarations de pertes de cartes nationales d'identité ou des passeports ;

Article 3 : | La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité et de sa notification au délégataire.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- à Monsieur le Préfet du Tarn
- à Monsieur le Procureur de la République. Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

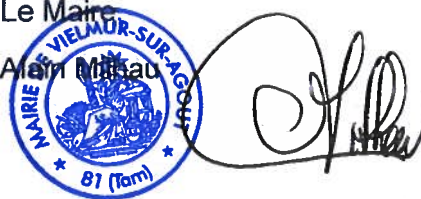
Article 5 : La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à Vielmur-Sur-Agoût.

le 24 mars 2026

Le Maire

Alain Millaud



Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.